

Vers un urbanisme favorable à la santé ?

Séminaire Santé & Urbanisme – Toulouse le 5 Mars 2020

Déroulement proposé

- **Qu'est-ce que l'urbanisme ?**

- Éléments de définition(s)
- Démarches et outils
- Les agences d'urbanisme

- **Quelle place pour la santé ?**

- Un peu d'histoire
- Aujourd'hui : vers un urbanisme favorable à la santé

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

Définition(s)

Démarches et outils

Les agences d'urbanisme

Éléments de définition

L'urbanisme

Ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des territoires, urbains ou non, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement.

Quelques mots clés

Études, opération, problèmes, projet, techniques d'urbanisme ;

Urbanisme national, régional, local ;

Planification territoriale, projet d'aménagement

Les clefs de l'urbanisme sont dans les quatre fonctions : habiter, travailler, se récréer (dans les heures libres), circuler. (Le Corbusier, *Charte Ath.*, 1957, p. 100).

Éléments de définition

L'urbanisme

Une science de l'action

Une discipline ouverte, par et vers la recherche et les techniques nouvelles, par et vers d'autres professions, par et vers la coopération et la concertation citoyennes.

Une éthique

Assurer le bien-être et améliorer les rapports sociaux

Protéger l'environnement



urbanistes.com

le site de la Société Française des Urbanistes

Éléments de définition

L'urbanisme

Une pluridisciplinarité de savoirs

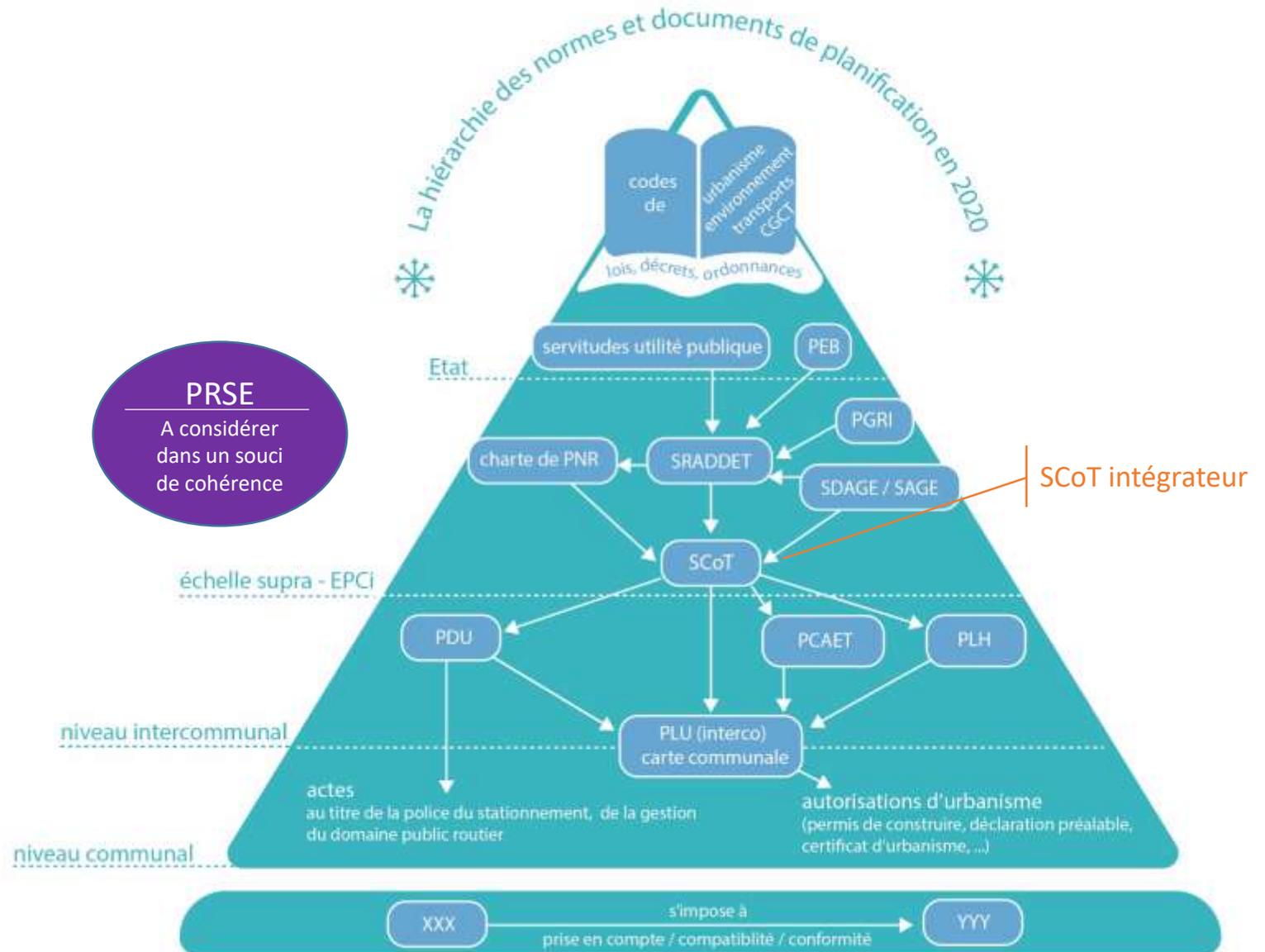
L'urbanisme n'est pas à envisager sous l'angle des « outils », mais par rapport à l'objet même qu'est la ville, sa conception, son développement et sa gestion.

On retrouve les sciences et politiques suivantes : géographie, science politique et gestion des politiques publiques, économie et finances locales, droit, histoire, sociologie, philosophie, ingénierie et mobilité, sciences de la nature et de l'environnement, génie civil, ...

On demande aussi à l'urbaniste de contribuer à l'aménagement des villes où il fait bon vivre en bonne santé (hygiénisme)

Démarches et outils

L'urbanisme réglementaire



PRSE
A considérer dans un souci de cohérence

Démarches et outils

Le Schéma de Cohérence Territorial

Document de planification stratégique à long terme (20 à 30 ans), à l'échelle intercommunale, créé par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU – décembre 2000)

Détermine un projet de territoire visant à :

- Mettre en cohérence l'ensemble des politiques territoriales sectorielles : organisation de l'espace et urbanisme, habitat, mobilités, aménagement commercial, environnement,...
- Anticiper les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Démarches et outils

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Rapport de Présentation

(comprenant le diagnostic, la justification des choix et l'évaluation environnementale)

C'est le document « explicatif » du SCoT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

C'est le projet « politique » du SCoT

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

C'est le document « prescriptif » du SCoT

L'Evaluation Environnementale Stratégique : globale, itérative et progressive

Démarches et outils

Le Plan Local d'Urbanisme

Document qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune (PLU) ou d'un groupement de communes (PLUi).

Il étudie le fonctionnement et les enjeux d'un territoire, construit un projet d'aménagement et de développement durable, et le formalise suivant les règles d'utilisation des sols.

Le PLU(i) doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Il est élaboré pour une durée de vie de 10 à 15 ans.

Un décret, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.

Démarches et outils

1- Rapport de présentation

Diagnostic territorial + Etat initial de l'environnement + Orientations générales retenues pour le PADD et le zonage + incidences prévisibles sur l'environnement + compatibilité au regard des lois et des règlements

Non opposable

4- Règlement – Zonage

Le territoire est découpé en zones (A, U, N, AU) reportées sur un document graphique + les EBC, les emplacements réservés.

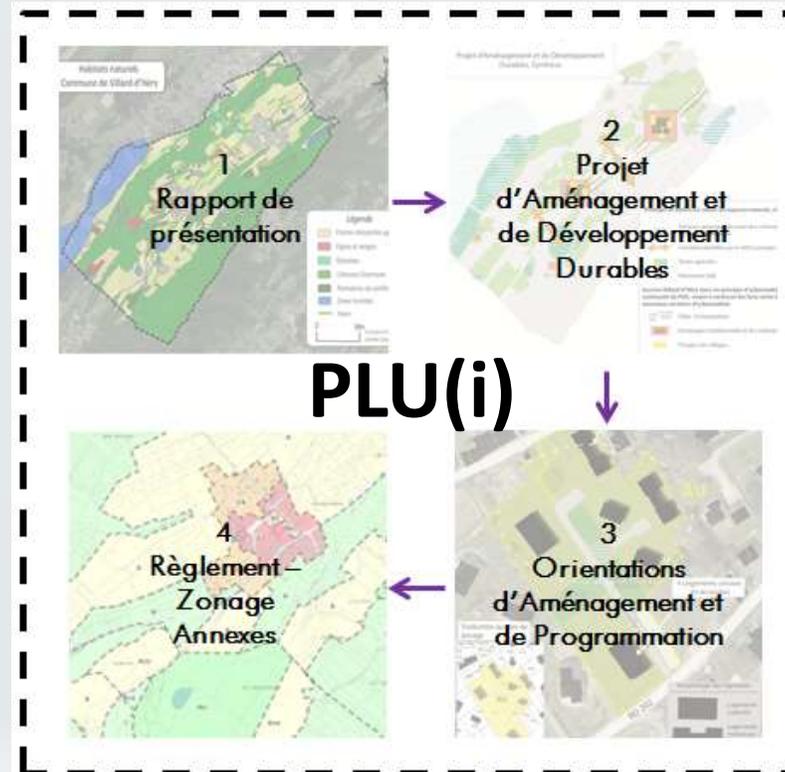
La structure du règlement (applicable dans chaque zone) est aujourd'hui indicative ; seuls certains éléments sont obligatoires (rédigés ou sur le plan de zonage) :

- Destination des constructions, usages des sols et nature d'activité
- Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- Équipements et réseaux

Opposable

Annexes : informations destinées à être rendues opposables

Opposabilité des servitudes



2- PADD

Document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme, à l'horizon 10 à 15 ans.

Opposabilité indirecte

3- OAP

Elles définissent la gestion de l'espace sur des quartiers à enjeux spécifiques. En l'absence de SCoT, elles régissent l'équipement commercial.

Opposable

Démarches et outils

Le projet urbain

A la fois processus concerté et projet territorial, il consiste à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagement sur un territoire urbain donné, en partenariat avec tous les partenaires civils et institutionnels concernés, intégrant les différentes échelles territoriales et le long terme, en vue d'un développement urbain durable.

L'urbanisme participatif

Participation des habitants aux décisions urbanistiques les concernant mais aussi contribution à l'élaboration des projets, en contrepoids et complémentarité (valeurs d'usages) aux professionnels, aménageurs et élus.

Ces expériences ont été à l'origine de l'introduction des lois obligeant à une plus grande information voire concertation sur les projets urbains.



Démarches et outils

L'urbanisme opérationnel

Mise en place des actions et procédures nécessaires à la réalisation d'un projet urbain. Ce terme regroupe ainsi l'ensemble des actions conduites ayant pour objet la fourniture de terrains à bâtir, la construction de bâtiments ou le traitement de quartiers et d'immeubles existants.

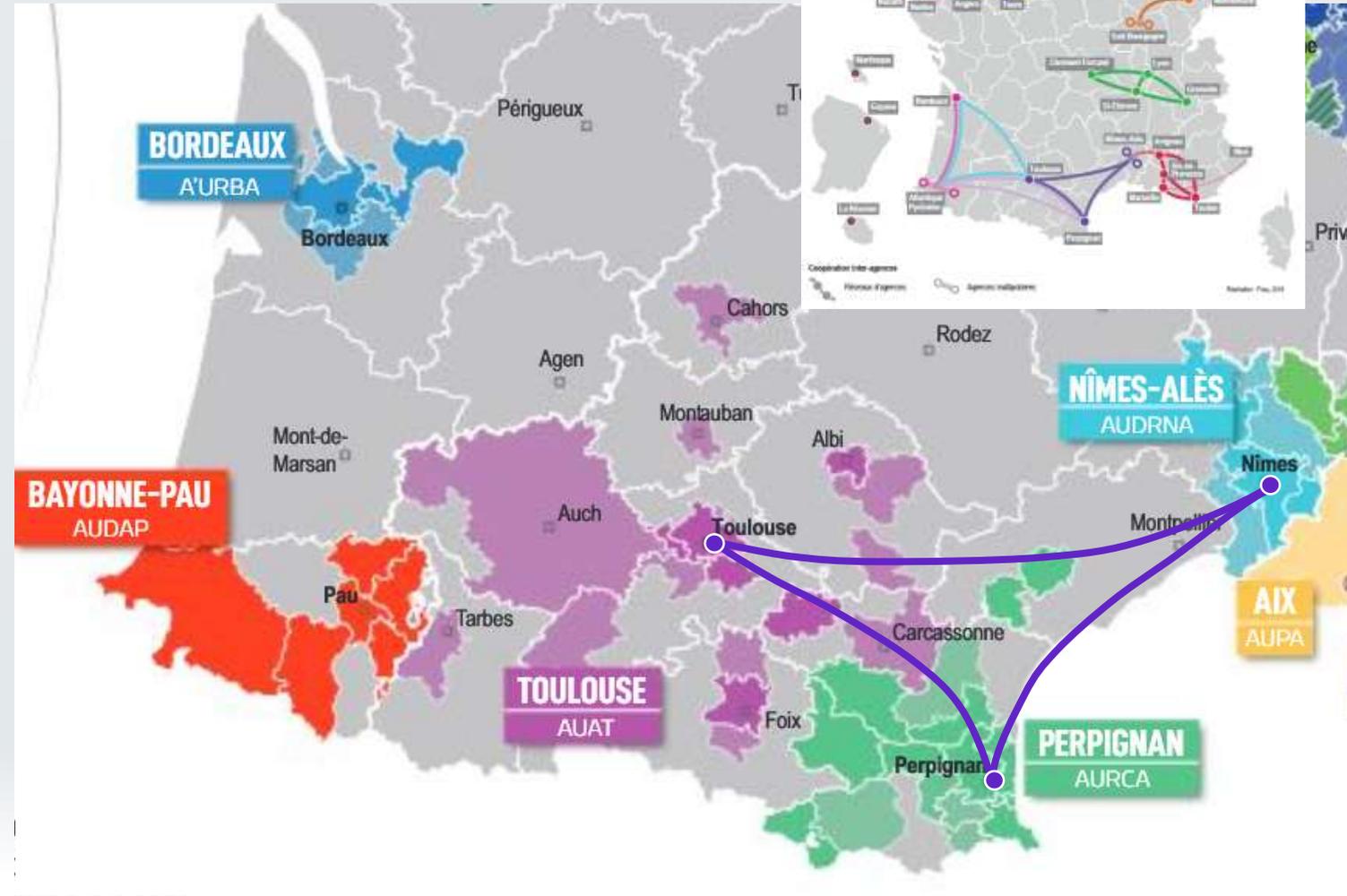
Quelques outils de maîtrise foncière : droit de préemption urbain (DPU), expropriation pour cause d'utilité publique, zone d'aménagement différé (ZAD), ...

Quelques procédures d'aménagement : association foncière urbaine (AFU), zone d'aménagement concerté (ZAC), lotissement, ...



Les agences d'urbanisme

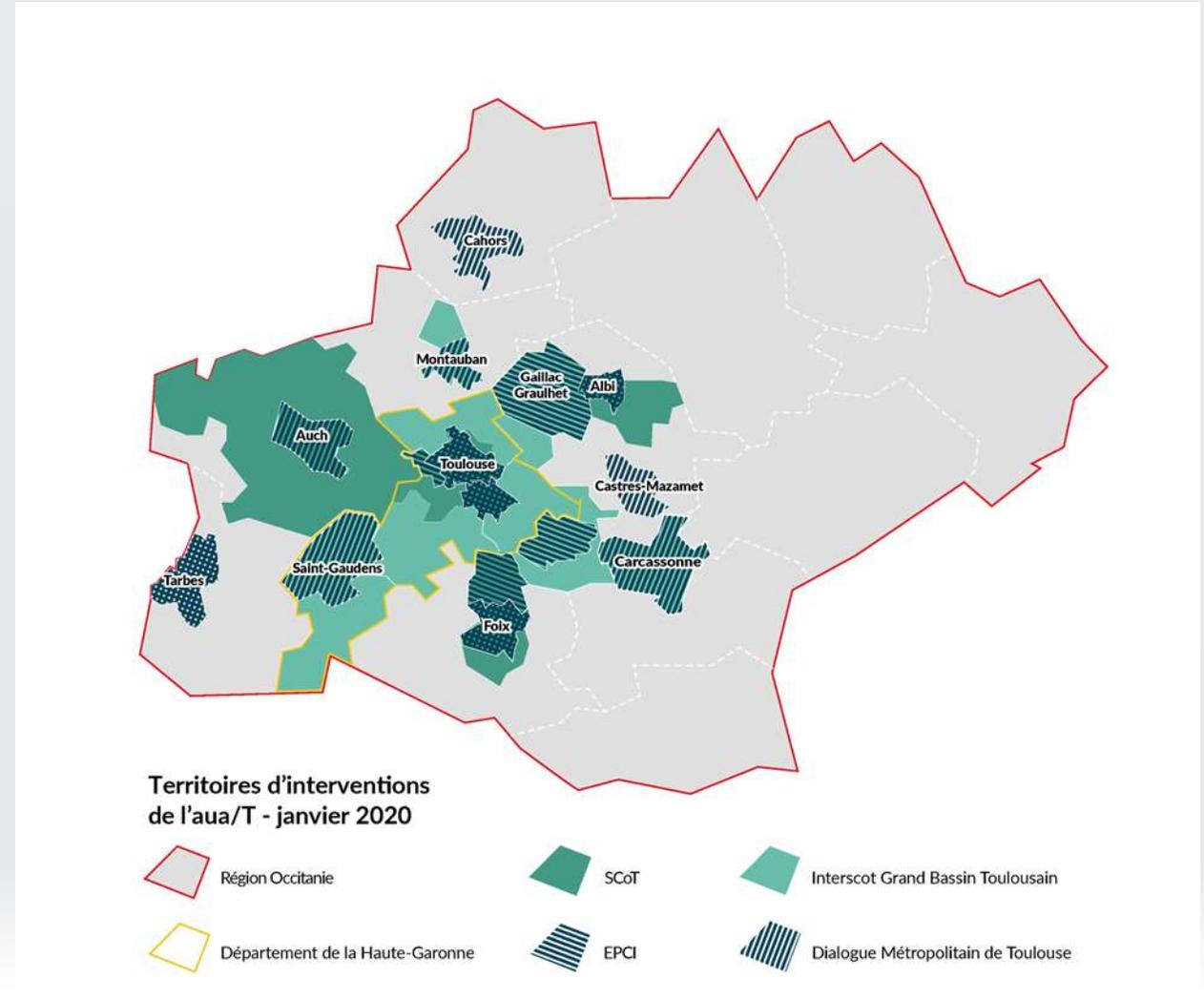
- Une expertise au service des territoires
- Un modèle mutualisé d'ingénierie
- Un outil d'aide à la décision
- Un statut original : associations ou GIP



L'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine

L'agence, créée en 1972, rassemble aujourd'hui les représentants locaux de

- l'État,
- 65 collectivités membres,
- et 11 organismes associés.



Quelle place pour la santé?

Un peu d'histoire

Aujourd'hui : vers un urbanisme favorable à la santé

Urbanisme et santé : un lien ancien, à revisiter

Trois périodes, autant de doctrines urbaines :

- L'urbanisme hygiéniste du XIXème siècle,
- L'urbanisme fonctionnaliste et de planification du début au dernier tiers du XXème siècle,
- Et la période actuelle dite d'"urbanisme durable".

Pour chacune de ces trois périodes, des choix d'aménagement du territoire ont été / sont réalisés, susceptibles d'agir sur un certain nombre d'enjeux sanitaires.

Urbanisme et santé : un lien ancien, à revisiter

Urbanisme hygiéniste du XIXème siècle

Dates clés

- 1802-1830 : premiers Conseils de salubrité dans les grandes villes
- 1850 : 1ère loi relative aux logements insalubres
- 1852 : décret-loi relatif aux rues de Paris et début des travaux du Préfet Hausmann
- 1883-1884 : arrêtés du Préfet Poubelle
- 1894 : loi sur l'assainissement de Paris et de la Seine

Cité ouvrière Menier – Noisiel (1867)



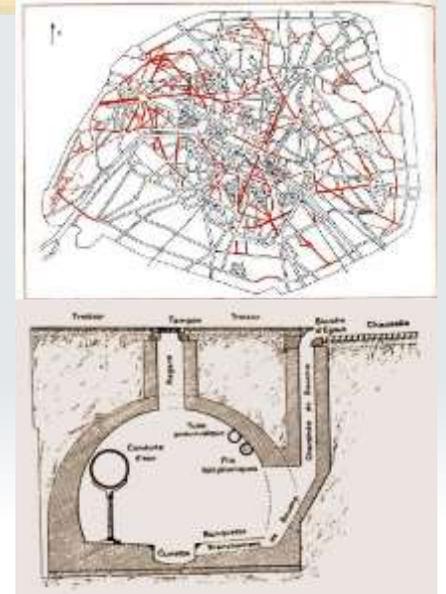
Grands travaux de Paris (Hausmann)



Extension Barcelone I. Cerda (1859)



Cité jardin Howard (1898)



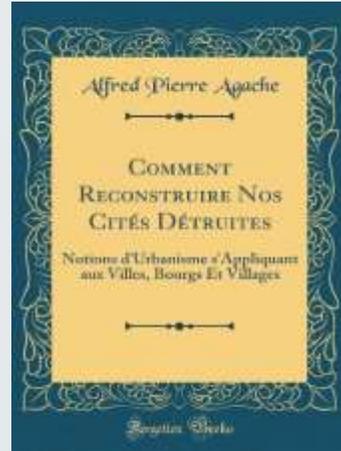
Urbanisme et santé : un lien ancien, à revisiter

Urbanisme fonctionnaliste et de planification du XXème siècle

Dates clés

- 1902 : 1ère loi de santé publique
- 1911 : Société Française des Urbanistes
- 1919 & 1924 : Loi Cornudet (PAEE)
- 1920-1930 : création du ministère de l'hygiène puis de la santé publique
- 1933 : Charte d'Athènes (architecture fonctionnaliste)
- 1944 : création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme
- 1963 : règlement sanitaire départemental
- 1964/1977 : création des DDASS / DRASS
- 1971 : création du ministère de l'environnement
- 1976 : 1ère loi relative à la protection de la nature (création des études d'impact environnementales)
- 1986 : Charte d'Ottawa (promotion de la santé)
- 1992 : Conférence de Rio (développement durable, agenda 21)
- 1994 : Charte d'Aalborg (ville durable)
- 1996 : loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (création du volet sanitaire de l'étude d'impact)

SFU (1911)



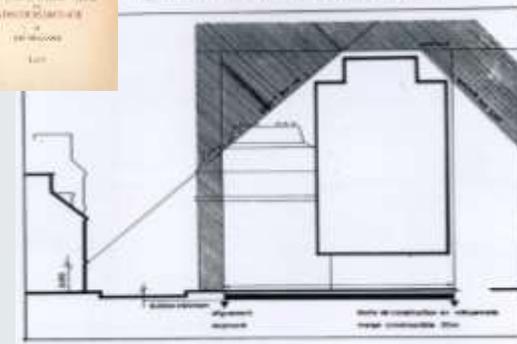
Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (loi Cornudet)



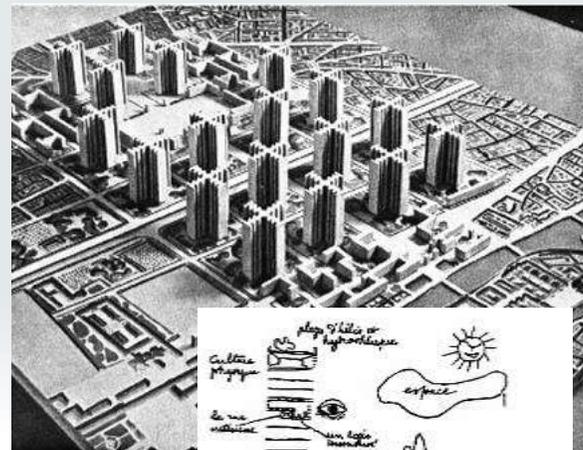
La ville fonctionnaliste (CIAM, 1933)



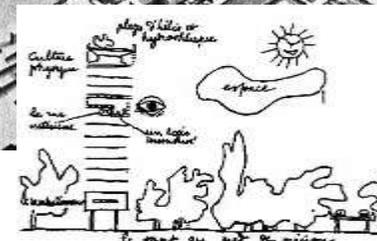
règles de construction de 1967



La Ville Radieuse (Le Corbusier, 1929)



La Ville Neuve (Candilis, 1962)



Urbanisme et santé : un lien ancien, à revisiter

Urbanisme durable du XXIème siècle

Dates clés

- 2000 : loi de solidarité et renouvellement urbains
- 2009 : création des DREAL et de l'Autorité environnementale
- 2010 : création des agences régionales de santé
- 2010 : loi d'engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2
- 2011 : décret n°2011-210 rendant obligatoire la consultation des ARS pour tout projet susceptible de porter atteinte à la santé
- 2011-2012 : décrets portant réforme des études d'impact et de l'évaluation environnementale des plans, schémas, programmes et des documents d'urbanisme, afin qu'ils soient soumis en amont à une évaluation de leurs effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine.

Urbanisme durable : des écoquartiers...



BedZED, Sutton, UK



Opération Viala Est, Prades-le-Lez (34)



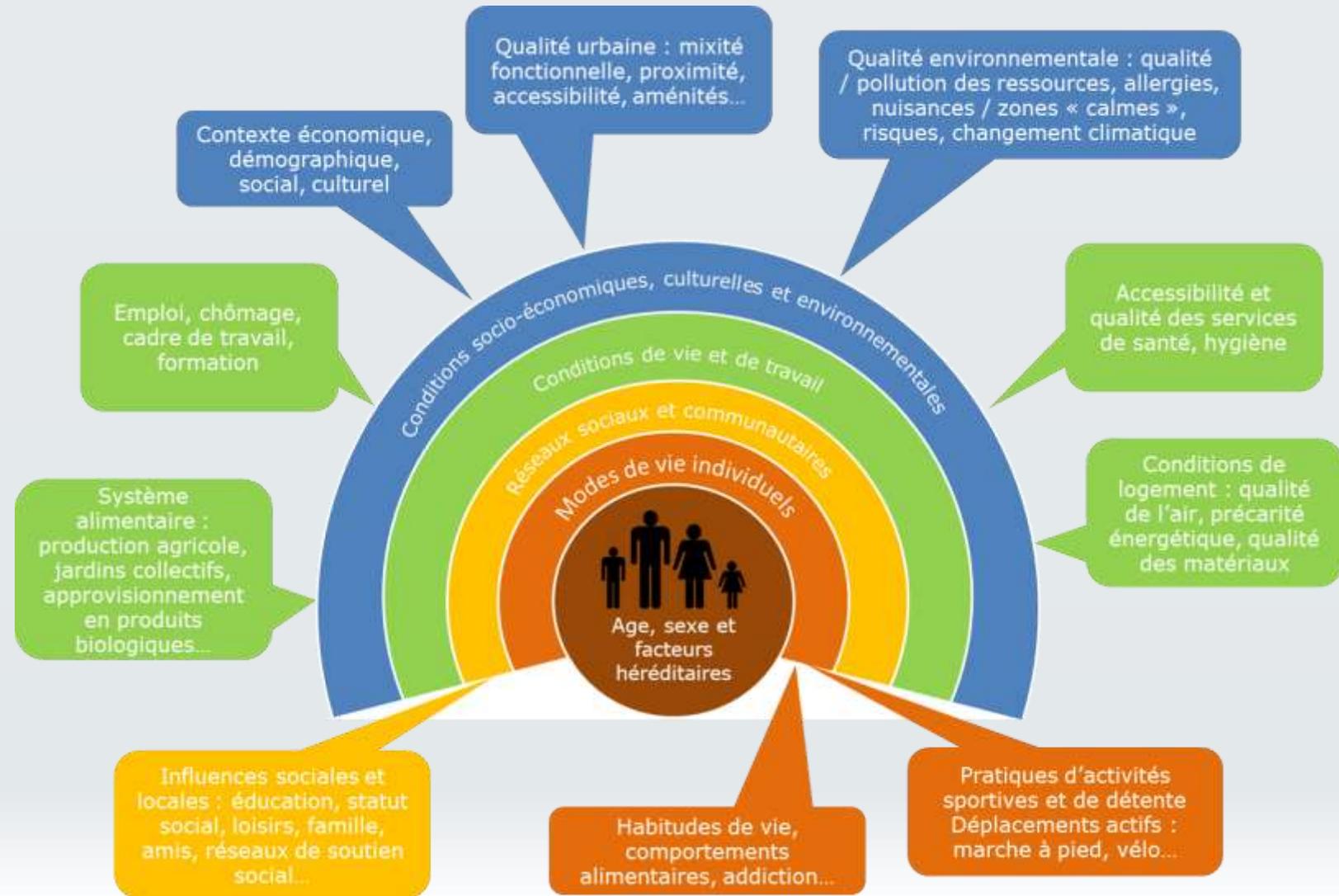
Ecoquartier Vidailhan, Balma (31)

... aux écocités



D'un urbanisme durable à un urbanisme favorable à la santé

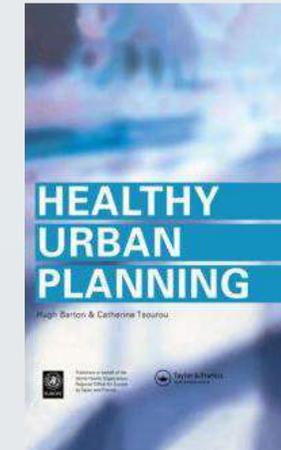
Recouvrant des réalités sociales, environnementales, économiques et politiques, la santé devient un objet géographique et, de ce fait, constitue un **enjeu d'aménagement du territoire**.



D'un urbanisme durable à un urbanisme favorable à la santé

- Un concept initié par le Réseau des Villes Santé de l'OMS Europe en 1987

«Des pratiques d'aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les 3 piliers du Développement Durable »



Barton H. et Tsourou C., 2000, « Healthy Urban Planning »

- Relancé en France depuis les années 2010

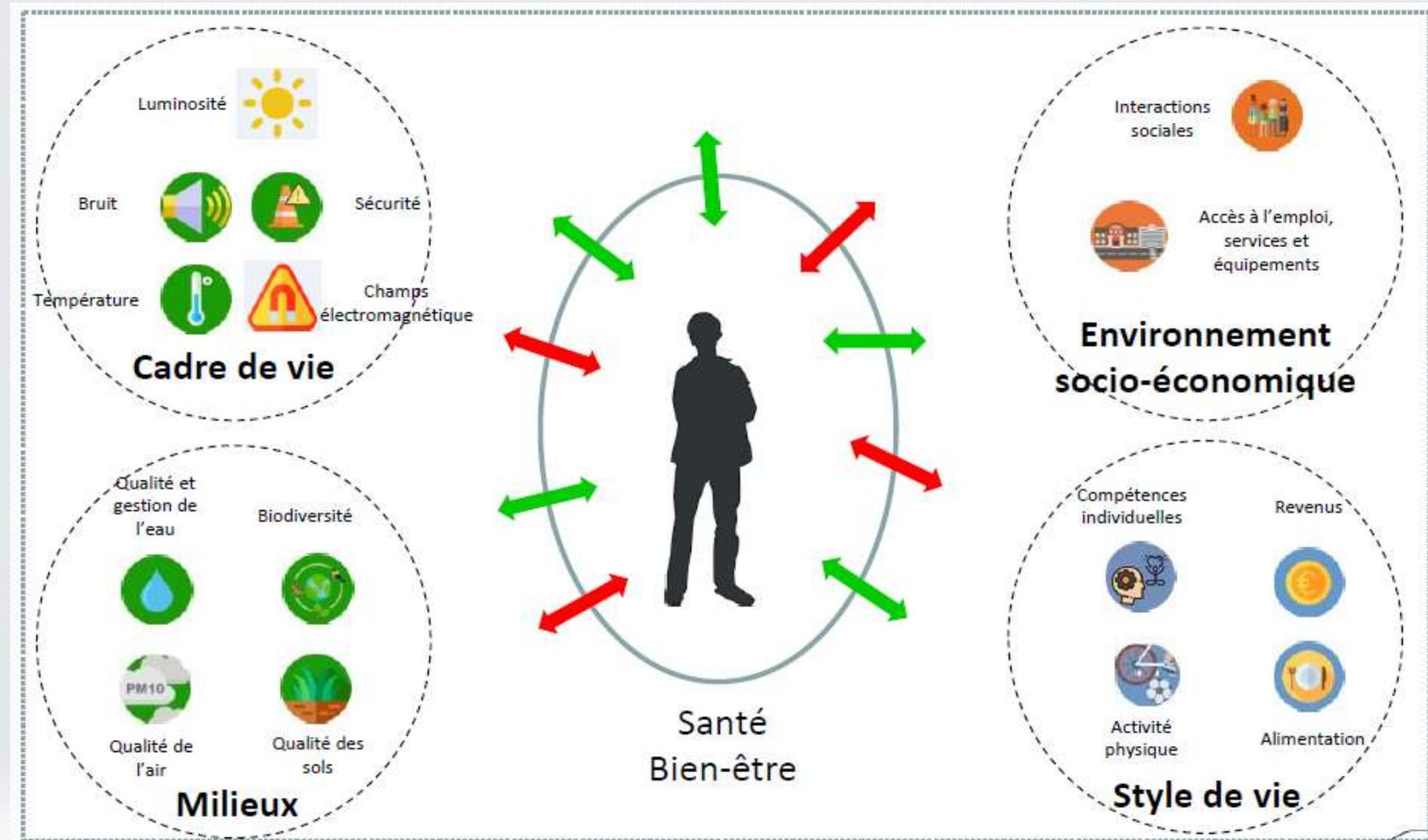


Roué Le Gall, A., Lemaire N., 2017
« Urbanisme favorable à la santé »
YearBook Santé et Environnement
2017 ERS

D'un urbanisme durable à un urbanisme favorable à la santé

Principe clé n°1

- Aborder la santé en considérant un large panel de déterminants de la santé : environnementaux, socio-économiques, individuels

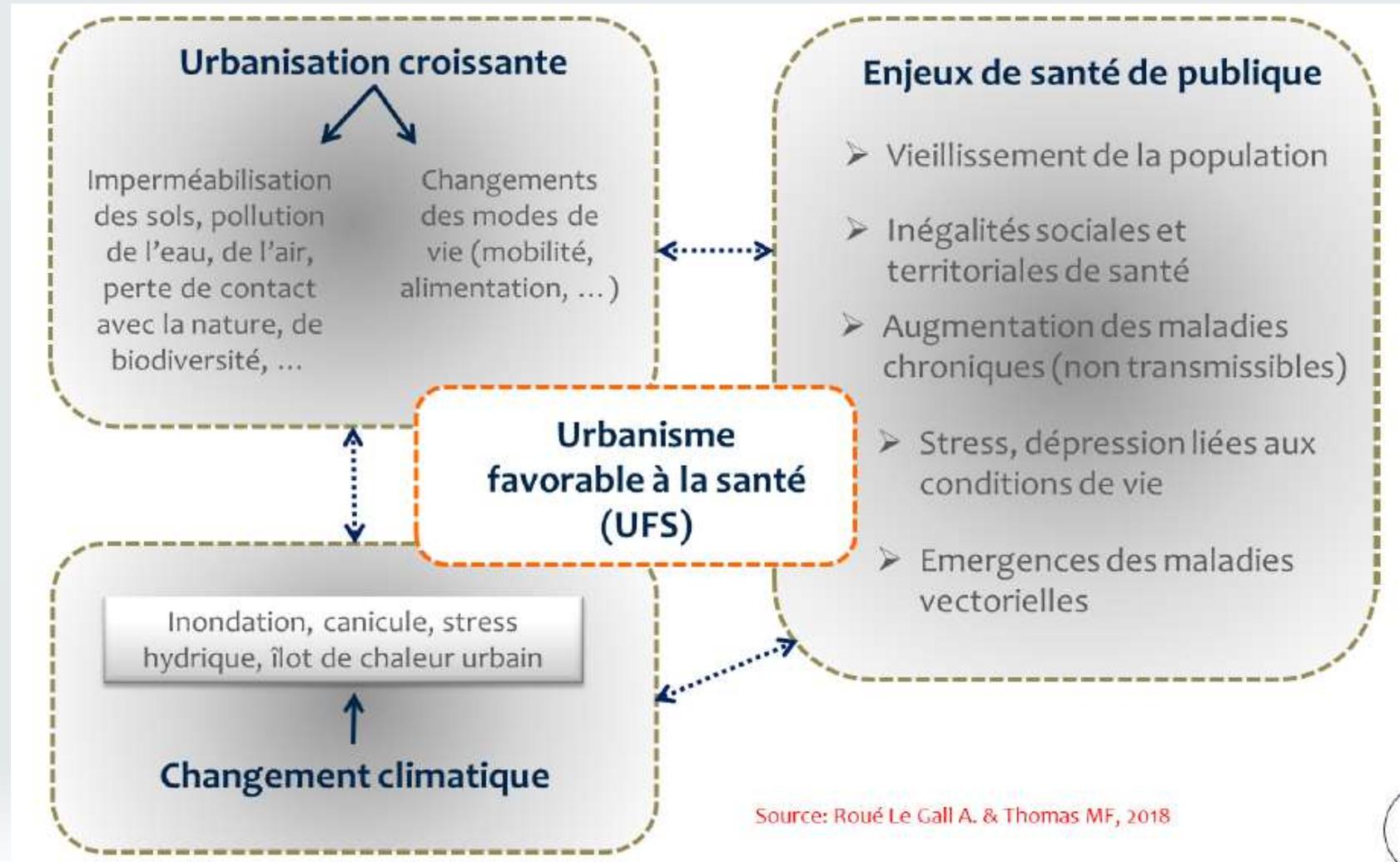


EHESP, 2019

D'un urbanisme durable à un urbanisme favorable à la santé

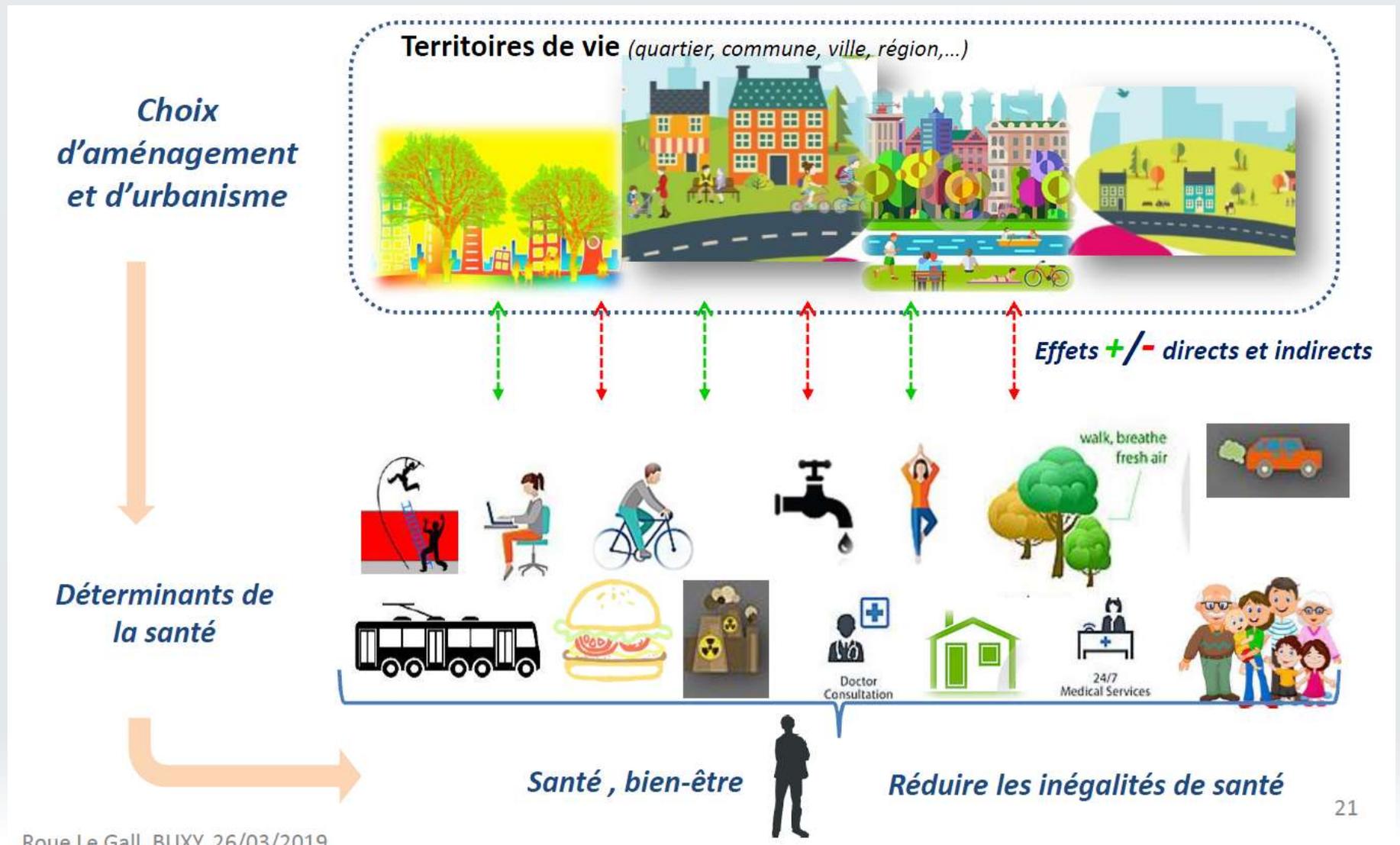
Principe clé n°2

- Considérer les « territoires de vie » selon une approche globale de la santé et une approche intégrée des questions de santé publique, d'environnement et de développement durable



La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

- Minimiser les impacts négatifs ou facteurs de risque
- Maximiser les impacts positifs ou facteurs de protection



Roue Le Gall. BUXY. 26/03/2019

La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

- Une réflexion approfondie au niveau national sur l'intégration de la santé dans le champ de l'urbanisme
- Le développement d'outils et de cadres de référence pour accompagner le déploiement de l'UFS à différentes échelles de territoire
- L'implication d'agences d'urbanisme

http://www.fnau.org/fr/publications/publications-des-agences/?_sf_s=sant%C3%A9&_sft_thsaurus=sante&sf_paged=3



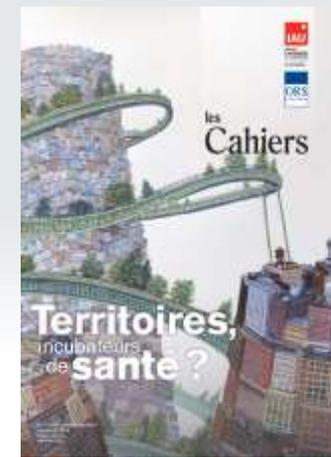
Guide EHESP/DGS "Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils", Roué Le Gall A, Le Gall J., Potelon J-L., Cuzin Y., 2014



Complément guide EHESP/DGS "Agir pour UFS, Outil d'aide à l'analyse des Plans Locaux d'Urbanisme au regard des enjeux de santé", Lemaire N, 2016



« Urbanisme favorable à la santé » YearBook Santé et Environnement, Roué Le Gall, A., Lemaire N., 2017 ERS



S-EIS > aua/T
Urban-ISS > aua/T, AURCA, A'U

ISadOrA > a'urba & FNAU
Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement

La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

15 déterminants de santé sur lesquels s'appuyer pour améliorer la prise en compte des problématiques de santé et d'inégalités sociales de santé dans l'urbanisme et l'aménagement

Déterminants de santé	Objectifs visés (pour un Urbanisme favorable à la santé) et quelques éléments d'appréciation
Famille I : modes de vie, structures sociales et économiques	
1- Comportements de vie sains	<ul style="list-style-type: none">Favoriser les déplacements et modes de vie actifsInciter aux pratiques de sport et de détenteInciter à une alimentation saine
2- Cohésion sociale et équité	<ul style="list-style-type: none">Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelleConstruire des espaces de rencontre, d'accueil et d'aide aux personnes vulnérables
3- Démocratie locale/citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">Favoriser la participation au processus démocratique
4- Accessibilité aux équipements, aux services publics et activités économiques	<ul style="list-style-type: none">Favoriser l'accessibilité aux services et équipements
5- Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none">Assurer les conditions d'attractivité du territoire
Famille II : cadre de vie, construction et aménagement	
6- Habitat	<ul style="list-style-type: none">Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (<i>luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...</i>)
7- Aménagement urbain	<ul style="list-style-type: none">Aménager des espaces urbains de qualité (<i>mobilier urbain, formes urbaines, ambiances urbaines, offre en espaces verts...</i>)
8- Sécurité-tranquillité	<ul style="list-style-type: none">Assurer la sécurité des habitants
Famille III : milieux et ressources	
9- Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none">Préserver la biodiversité et le paysage existant
10- Adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmesLutter contre la prolifération des maladies vectorielles
11- Air extérieur	<ul style="list-style-type: none">Améliorer la qualité de l'air extérieur
12- Eaux	<ul style="list-style-type: none">Améliorer la qualité et la gestion des eaux
13- Déchets	<ul style="list-style-type: none">Inciter à une gestion de qualité des déchets (<i>municipaux, ménagers, industriels, de soins, de chantiers...</i>)
14- Sols	<ul style="list-style-type: none">Améliorer la qualité et la gestion des sols
15- Environnement sonore et gestion des champs électromagnétiques	<ul style="list-style-type: none">Améliorer la qualité sonore de l'environnement et gérer les risques liés aux champs électromagnétiques

Déterminants de santé et objectifs visés pour un urbanisme favorable à la santé
Guide EHESP/DGS "Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils",
Roué Le Gall A, Le Gall J., Potelon J-L., Cuzin Y., 2014

La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

Déterminant de santé :

Comportements de vie sains

Objectif : Favoriser les déplacements et modes de vie actifs

Enjeux :

- Sédentarité, 1 des 4 causes majeures des maladies chroniques,
- Baisse constante de l'activité physique
- Préconisation OMS : 30' d'activité physique / jour (60' pour les enfants)

Favoriser les mobilités actives en aménagement du territoire

- Aménagement de réseaux piétonniers / cyclables adaptés et continus quel que soit le public, apaisement de la circulation automobile
- Sécurité et esthétisme des itinéraires
- Design adapté des bâtiments (stationnement vélos, éclairage, escaliers accessibles et attrayants, ...)
- Mixité des fonctions urbaines > répartition équilibrée des services, des commerces, mais également des équipements sportifs et de loisirs



Projet Mobilités &
Schéma Directeur Piétons



Lignes de désirs : réappropriation par l'usage du chemin le plus court, Borderouge, Toulouse (31)



PLU Côte Saint André (38) : OAP thématique Déplacements et stationnement

La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

Déterminant de santé : Cohésion sociale et équité

Objectif : Favoriser la mixité sociale, générationnelle, fonctionnelle

Enjeux :

- Lutte contre la ghettoïsation
- Prise en compte du vieillissement de la population
- Amélioration de l'offre en équipements, commerces, services, aménités à la population

→ Politique de la ville

→ Politique du logement

→ Politique sociale

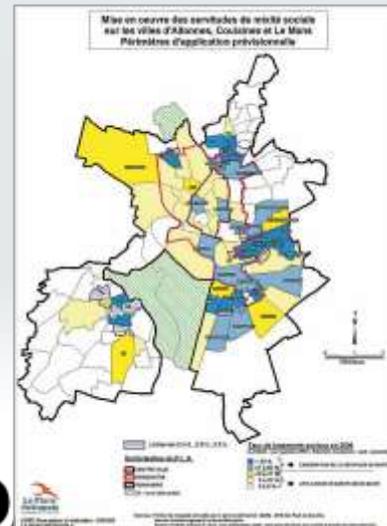
Favoriser la mixité « plurielle » dans l'aménagement

- Rééquilibrage de l'offre en logements sociaux et libres
- Une offre de logements et d'équipements adaptée au profil socio-démographique de la population et répartie de façon cohérente sur tout le territoire
- Implantation concertée des espaces de rencontre publics (parcs, places...) et privés (locaux associatifs...), avec une réflexion spécifique sur leur accessibilité physique
- Mise en place de commerces, équipements, services, aménités (restaurants, transport, poste, bibliothèque, ...) en réponse à la demande des habitants, usagers, mais aussi employés des zones d'activités, ...

Fiche Boîte à outils PLU(i), Cohésion des Territoires, 2015



PLH Le Mans Métropole – Servitudes de mixité sociale



Projet Ile de Nantes, SAMOA – Mixité fonctionnelle



La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

Déterminant de santé : Adaptation au changement climatique

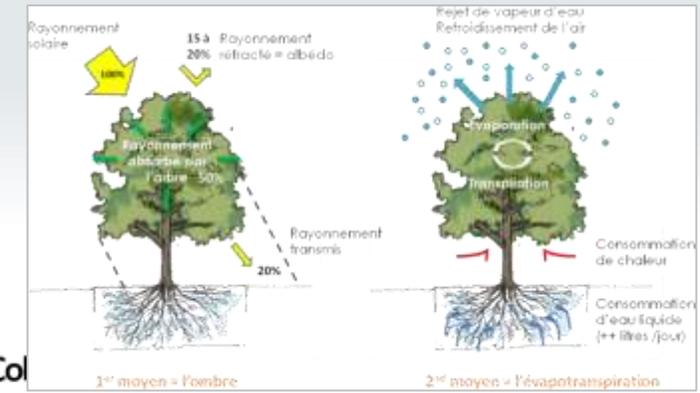
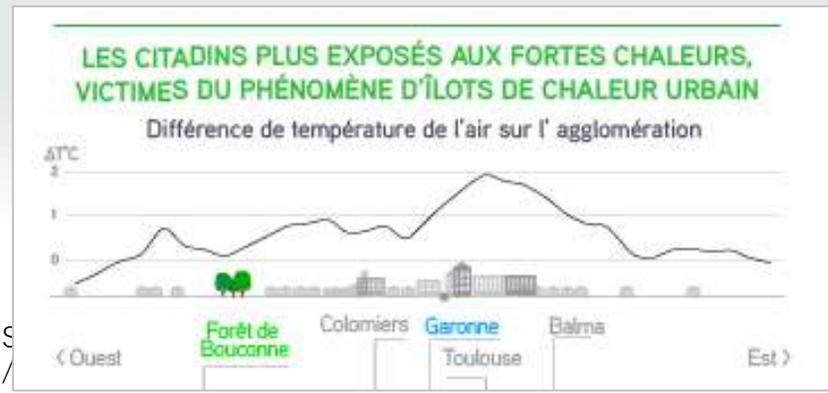
Objectif : Favoriser l'adaptation aux événements climatiques extrêmes

Enjeux :

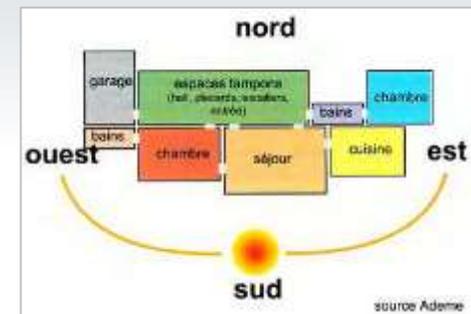
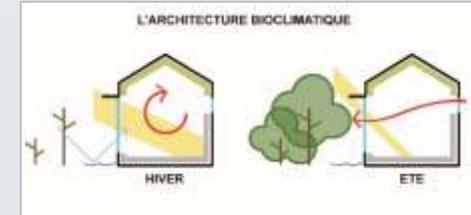
- Vagues de chaleur
- Aggravation du phénomène d'îlot de chaleur urbain
- Conséquences sanitaires et environnementales multiples
- Réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires
- Repenser l'organisation et la gestion de l'espace

S'adapter aux vagues de chaleur et améliorer le confort thermique

- A l'échelle des territoires :
 - Modération de l'artificialisation des sols
 - Nouvelle conception des formes urbaines et l'orientation des voies : sobriété, compacité, ventilation naturelle des rues, hauteur / distance / orientation des bâtiments (ombre portée, ensoleillement)
 - Conception des aménagements en intégrant la végétalisation (ombre, évapotranspiration, trame verte urbaine > co-bénéfice en termes de biodiversité, d'espaces de rencontre...), l'eau (rafraîchissement, gestion des risques liés au ruissellement)
 - Réflexion sur l'albédo des matériaux urbains
 - Articulations urbanisation et mobilité, urbanisation et performance énergétique
 - Intégration de l'ensemble des risques et vulnérabilités liés au changement climatique
- A l'échelle des bâtiments :
 - Promotion du bioclimatisme
 - Intégration systématique du changement climatique en phase conception
 - Réhabilitation du parc existant en « embarquant » un volet énergie-climat



ZAC du Contal, La Tour de Salvagny (69)



La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

Déterminant de santé :
Environnement sonore

Objectif : Améliorer la qualité sonore de l'environnement

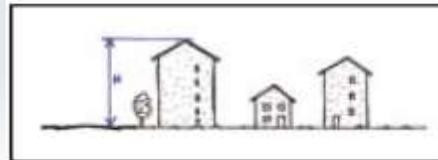
Enjeux :

- Des effets directs et indirects sur la santé
- Lésions auditives
- Stress et effets immédiats et à long terme sur le système cardiovasculaire, le système gastro-intestinal et au niveau psychologique
- Un coût sociétal très important (entre 0,2% et 2%)
- Des sources multiples : infrastructures de transport (route, fer, aérien), installations classées pour l'environnement, mais aussi bruits de voisinage

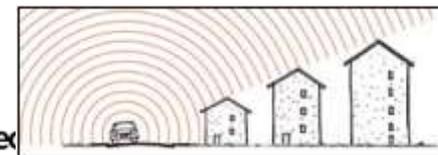
Améliorer la qualité sonore de l'environnement dans l'aménagement

- Amélioration de la connaissance des sources d'émissions sonores
- Identification des secteurs de conflits / d'incompatibilité entre sources de bruit et zones calmes à préserver
- Inscription de sites d'implantation préférentiels pour de futures installations bruyantes dans les documents d'urbanisme
- Détermination de distances entre les sources d'émissions sonores et les lieux d'habitation / établissements recevant du public (« sensible » notamment) : inscription dans les documents d'urbanisme, conception adaptée de la composition et des formes urbaines, organisation sur le site de projet selon les vocations des bâtiments

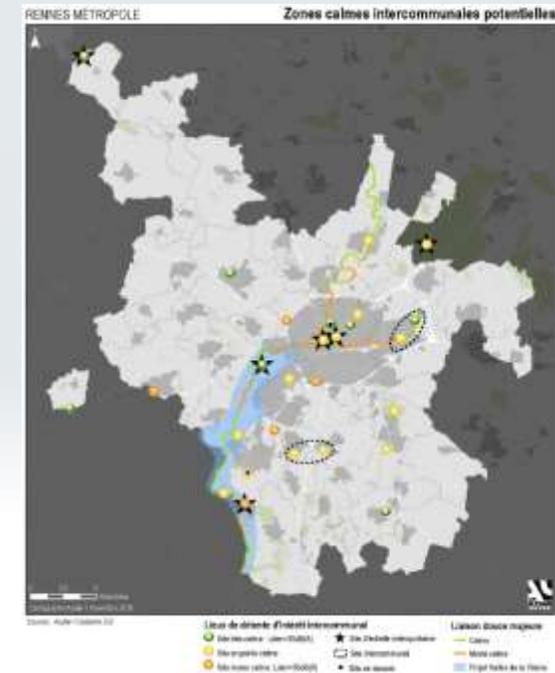
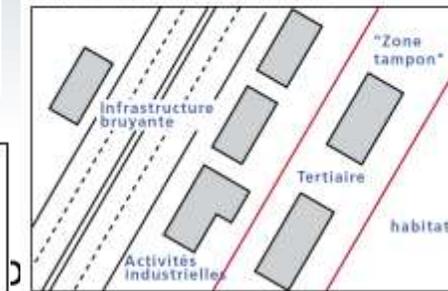
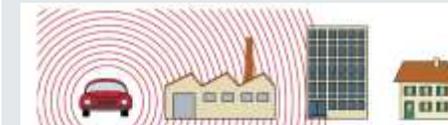
Adapter la hauteur des bâtiments aux conditions de propagation du bruit – Bâtiments écran



Epannelage

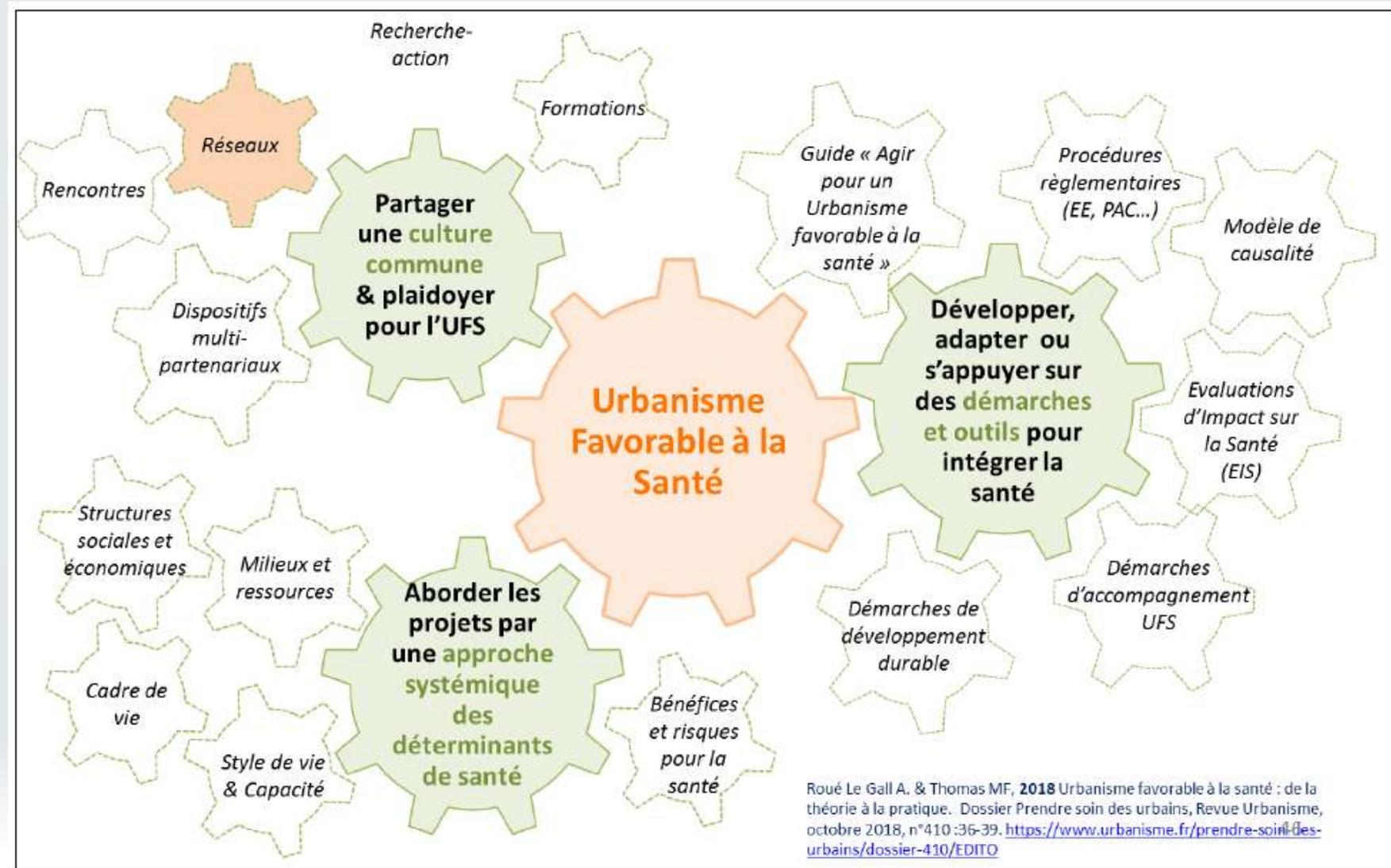


Graduer les secteurs en fonction de leur niveau d'exposition et de leur sensibilité au bruit



La mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé

Des leviers



Merci de votre attention